



Conseil des femmes
du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel
2016–2017



**Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick
Rapport annuel 2016–2017**

Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1470-2 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1472-6 (PDF : française)

ISSN 2561-5750 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2561-5777 (PDF : française)

11652 | 2018.02 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Table des matières

En 2016–2017 au Nouveau-Brunswick	2
Message des coprésidentes	3
Membres et personnel	4
Réunions et comités.	5
Gouvernance	6
Enjeux	8
Finances	10

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick (anciennement le Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick) est l'organisme consultatif indépendant de la province sur les questions touchant l'égalité des femmes.

551, rue King – suite 103
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1

506-462-5179 / Sans frais : 1-844-462-5179
Télec. : 506-462-5069

conseil@gnb.ca | conseildesfemmesnb.ca

En 2016–2017 au Nouveau-Brunswick

Mai 2016

- Le gouvernement présente un projet de loi intitulé *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick* à l'Assemblée législative.

Juin 2016

- Le gouvernement annonce qu'il va inscrire les chirurgies de confirmation de genre médicalement nécessaires à la liste des services assurés au Nouveau-Brunswick et permettra aux personnes transgenres de modifier leur certificat de naissance afin qu'il corresponde à leur identité de genre.

Juillet 2016

- La *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick* est adopté et reçoit la sanction royale à l'Assemblée législative, mais n'est pas proclamée.

Août 2016

- Dévoilement du rapport final de la Commission d'étude sur les services de garderie.

Septembre 2016

- Le gouvernement sollicite l'avis du public sur la réforme électorale et sur les modifications à la *Loi sur les normes d'emploi*.

Novembre 2016

- Nomination des membres de la Commission sur la réforme électorale.

Décembre 2016

- Dépôt d'un projet de loi visant à modifier les noms du Bureau du médiateur des loyers (« Rentalsman » en anglais) et du Bureau de l'ombudsman à des noms sans distinction de genre (Tribunal sur la location de locaux d'habitation et Ombud Nouveau-Brunswick).
- Le gouvernement annonce que Fredericton sera établi comme site de démonstration pour les sages-femmes au Nouveau-Brunswick.
- Le gouvernement tient un Forum sur la Commission d'étude sur les services de garde.

Janvier 2017

- Le gouvernement dévoile son document-cadre du *Plan du Nouveau-Brunswick pour les familles*.
- Dévoilement de l'initiative *Femmes pour 50 % en 2018* afin d'accroître le nombre de femmes qui se présenteront à l'élection provinciale de 2018.
- Le Mifegymiso est supposé d'être disponible pour la première fois au Canada.

Février 2017

- Lors de leur rencontre au Nouveau-Brunswick, les ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine dévoilent un *Guide sur la diversité selon le genre au travail*.
- Une enquête de 20 mois du *Globe and Mail* dévoile que le Nouveau-Brunswick a le taux le plus élevé du pays en ce qui a trait aux agressions sexuelles jugées non fondées par les services d'agents responsables de l'application de la loi.
- Dépôt du projet de loi intitulé *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* à l'Assemblée législative.

Mars 2017

- La Commission sur la réforme électorale présente son rapport au gouvernement.
- Le gouvernement tient un sommet sur le *Plan pour les familles* concernant l'avancement de l'égalité des femmes.
- Dépôt d'un projet de loi dans le but de modifier la *Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick* afin d'y ajouter l'identité ou l'expression de genre ainsi que la situation de famille à la liste des motifs de discrimination interdits.
- Le gouvernement dévoile ses plans afin de modifier la formule pour le financement public des partis politiques afin de fournir un incitatif fondé sur le genre.

Message des coprésidentes



L'organisme a vu des changements importants au cours de l'exercice d'avril 2016 à mars 2017. En effet, le Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick est devenu le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick.

L'année a commencé par le dépôt et l'adoption de la *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick* à l'Assemblée législative. Ce cadre législatif a fait évoluer le Forum pour en faire une entité créée par la loi, appelée le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick.

La loi n'a pas été promulguée en 2016-2017, mais le Forum a commencé à utiliser son nouveau nom et à se conformer aux dispositions de la loi immédiatement.

Doté de règles claires et d'un mandat ferme, le Conseil a pu aborder et surmonter bon nombre des défis qui l'avaient empêché de fonctionner pleinement et en toute autonomie.

Au cours des derniers mois de 2016-2017, le Conseil a finalement pu embaucher une équipe complète pour soutenir et exécuter son travail. Cela lui a permis de réagir plus souvent et avec plus de vigueur aux questions touchant l'égalité des femmes. Le présent rapport fait état des diverses questions sur lesquelles le Conseil a fourni des recommandations au gouvernement, tout en sensibilisant le public. Il contient également de l'information sur les travaux que le Conseil a réalisés en interne pour renforcer sa base.

Cette année, des progrès importants ont été réalisés par rapport à diverses questions de longue date concernant l'égalité des genres au Nouveau-Brunswick. Dans certains cas, le Nouveau-Brunswick a rattrapé le reste du pays après avoir accusé du retard pendant de nombreuses années, notamment en élargissant les mesures de protection des droits de la personne fondées sur l'identité ou l'expression de genre et en ouvrant la voie à l'introduction des ordonnances d'intervention d'urgence dans le système de justice civile afin de prévoir des mesures temporaires pour aider les victimes de violence familiale ou entre partenaires intimes. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de femmes se lançant en politique, le Nouveau-Brunswick était en tête au pays, le gouvernement ayant annoncé son intention de prendre des mesures concrètes visant le milieu politique avec la création d'incitatifs fondés sur le genre pour le financement public des partis.

C'est un plaisir pour nous de vous soumettre le présent rapport, lequel décrit en détail les travaux et la transformation du Conseil en 2016-2017.

Two handwritten signatures in black ink. The first signature is 'Jody Dallaire' and the second is 'Jennifer Richard'.

Jody Dallaire et Jennifer Richard
Coprésidentes du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Membres et personnel

Membres

Le travail du conseil est alimenté par des membres bénévoles, dont des organisations (représentées par une employée ou une bénévole), mais également des femmes ayant à cœur la question de l'égalité des femmes.

Les membres façonnent le travail du conseil axé sur les enjeux en collaborant avec le personnel pour déterminer et analyser les enjeux prioritaires et proposer des solutions. Les membres voient également à ce que la diversité de l'identité des femmes, des communautés dont elles proviennent et de leurs expériences soit représentée au sein du conseil. Enfin, les membres jouent un rôle de gouvernance, qui englobe l'élaboration de politiques régissant le fonctionnement du conseil à un haut niveau.

Membres 2016–2017

Organisations

- Association des CBDC du Nouveau-Brunswick (représentée par Line Doiron)
- Centre d'aide en cas d'agression sexuelle de Fredericton (représenté par Jennifer Richard)
- Centre Muriel McQueen Fergusson (représenté par Rina Arseneault)
- Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick (représentée par Jody Dallaire)
- Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick (représenté par Madhu Verma)
- Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (représenté par Lyne Chantal Boudreau)
- Saint John Women's Empowerment Network (représenté par Joanne Britton)
- YWCA Moncton (représenté par Jewell Mitchell)

Personnes

- Madeleine Nickerson
- Noëlla Richard
- Constance Sewell
- Paulette Sonier Rioux
- Phylomène Zangio

Membres d'office

- Jocelyne Mills, sous-ministre adjointe, direction de l'Égalité des femmes
- Beth Lyons, directrice générale du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Personnel

Linda Landry-Guimond a commencé à travailler pour le Conseil au début de 2016-2017, à titre de gestionnaire du bureau.

En janvier 2017, Erin Whitmore et Brit Mockler se sont jointes à l'équipe du personnel, la première à titre d'agente de la recherche et des politiques, et la deuxième à titre d'agente de mobilisation publique.

Beth Lyons a conservé le poste de directrice générale en 2016-2017.

Remarques sur les membres

Jody Dallaire et Jennifer Richard ont été coprésidentes pendant l'exercice de 2016-2017. Mmes Dallaire et Richard ont occupé ces fonctions à titre individuel et non comme représentantes de leur organisation.

En 2016-2017, le Saint John Women's Empowerment Network et YWCA Moncton ont été nommés pour un deuxième mandat (2016-2019), tandis que le Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick, Madeleine Nickerson et Constance Sewell l'ont été pour la première fois (2016-2019).

Réunions et comités

Réunions

Les membres travaillent toute l'année pour le conseil par l'intermédiaire de communications régulières par courriel et de comités, et se réunissent en outre plusieurs fois par année en personne ou par téléconférence. Les réunions en personne permettent aux membres d'aborder des enjeux et d'établir des positions en temps réel, en plus de leur offrir des occasions d'échange avec les communautés de la province.

En 2016–2017, le conseil a tenu trois réunions :

- en octobre, à Fredericton;
- en décembre, par téléconférence;
- en février, à Moncton.

Les procès-verbaux de toutes les réunions (sauf les réunions ou les parties des réunions à huit clos) sont accessibles sur le site Web du conseil, à l'adresse conseildesfemmesnb.ca ou en communiquant avec le conseil.

Comités

Le conseil utilise des comités permanents et spéciaux pour assurer une reddition de comptes et faire progresser les dossiers entre les réunions. Le personnel et les membres siègent à des comités, et certains intervenants en particulier peuvent être invités à prendre part au travail des comités. En 2016–2017, les comités suivants ont été actifs :

- Comité des finances (permanent);
- Comité de gouvernance (permanent);
- Comité consultatif sur les enjeux (permanent).



Gouvernance

Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Au cours des derniers mois de 2015-2016, la Direction de l'égalité des femmes a dirigé l'élaboration d'un cadre législatif pour le Conseil, alors connu sous le nom de Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick. Le Conseil avait demandé une loi qui garantirait son mandat et son indépendance et lui permettrait de relever les défis qui l'empêchaient d'être pleinement opérationnel.

En mai 2016, le gouvernement a déposé le projet de loi intitulé *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick* à l'Assemblée législative avec le soutien du Forum. Le projet de loi a été adopté sans aucune modification et avec l'appui de tous les partis de l'Assemblée. Elle a reçu la sanction royale en juin, mais elle n'a pas été promulguée en 2016-2017.

La loi ne modifie pas la composition du Conseil. Elle définit le Conseil comme un organisme d'étude et de consultation ayant les objectifs suivants :

- A. être un organisme indépendant qui fournit au ministre des conseils sur les questions qui revêtent une importance pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- B. attirer l'attention du gouvernement et du public sur les questions qui intéressent et préoccupent les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- C. inclure et mobiliser les femmes d'identités, d'expériences et de communautés diverses, les groupes de femmes et la société en général;
- D. agir de façon stratégique et fournir des conseils sur les questions d'actualité et d'avenir; et
- E. représenter les femmes du Nouveau-Brunswick.

Mission, vision et directions stratégiques

Mission

Améliorer l'égalité entre les genres au Nouveau-Brunswick en abordant de façon stratégique les enjeux courants et émergents grâce à la recherche, à la participation de membres informés et engagés, et à des interactions avec le gouvernement et le public.

Vision

Un Nouveau-Brunswick où l'égalité entre les genres est bien réelle et profondément enracinée.

Directions stratégiques

Devenir un porte-parole incontournable quant aux questions d'importance pour les femmes et les questions concernant l'égalité entre les genres au Nouveau-Brunswick.

- Définir des positions claires et, s'il y a lieu, élaborer des recommandations pour les enjeux d'importance.
- Devenir une ressource à consulter lorsqu'il s'agit de recherche, d'analyse, de commentaires et de recommandations.
- Être en mesure de cerner les questions et les dossiers émergents, puis de répondre promptement et vivement à ces questions.

Interagir avec les femmes du Nouveau-Brunswick dans toute leur diversité, tout en étant inspiré par celles-ci dans nos actions.

- Les membres du conseil et l'analyse des enjeux tiennent compte de la diversité de l'identité des femmes, de leurs expériences et de leurs communautés d'intérêts.

- Offrir aux femmes l'occasion d'établir et de partager leurs priorités, leurs besoins et des solutions.
- Tisser des liens avec les groupes voués à l'égalité entre les genres et axés sur les femmes dans toutes les régions.

Développer des processus rigoureux internes et d'adhésion des membres axés sur la recherche de consensus et contre l'oppression.

- Élaborer des politiques et des processus solides et équitables qui réduisent les obstacles à la participation.
- Favoriser l'engagement des membres ainsi qu'un milieu solidaire et respectueux qui inspire confiance.

Revendiquer, sensibiliser et établir des partenariats de façon stratégique.

- Mettre l'accent sur les changements systémiques.
- Favoriser des actions qui auront un impact collectif.
- Repérer des rôles stratégiques pour le conseil vu l'unicité de son mandat, de ses ressources et de son rapport avec le gouvernement.

Normes opérationnelles

Tout au long de 2016-2017, le Conseil a procédé à la mise à jour de ses normes opérationnelles afin de les aligner avec la *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick*. Il a également contribué à l'élaboration d'un protocole d'entente conclu avec le gouvernement. Ce protocole n'a pas été finalisé en 2016-2017.

Les normes opérationnelles abordent les points suivants :

- mandat, mission et vision;
- interaction avec le gouvernement
- membres;
- coprésidentes;
- réunions;
- prise de décisions;
- rôle et responsabilités de la directrice générale;
- gestion financière;
- langue;
- recherches, projets, initiatives et travaux en cours du forum; et
- engagement externe.

Dans les cas où le Gouvernement du Nouveau-Brunswick dispose déjà d'une politique s'appliquant à certains éléments des normes, ces dernières reflètent les politiques et offrent une direction précise.

Comme elles sont plutôt générales, les normes appellent à la mise sur pied de politiques et de documents d'orientation connexes plus détaillés. L'élaboration d'un document d'orientation sur les membres a été amorcée en 2016-2017.

Enjeux

Santé

Le Conseil a favorablement accueilli le changement de politique du gouvernement afin d'inclure la chirurgie de confirmation de genre à la liste des services assurés par l'Assurance-maladie et à permettre aux personnes transgenres de modifier leur certificat de naissance afin de le faire correspondre à leur identité de genre.

Le Conseil a accueilli favorablement le programme pilote de la pratique sage-femme à Fredericton et a indiqué qu'il devrait appuyer l'intégration efficace des sages-femmes dans le système de soins de santé et leur permettre de mettre en pratique toutes leurs compétences.

Le Conseil a suggéré que des mesures soient prises afin d'assurer l'accès à l'avortement médical (c.-à-d. l'avortement complété en ayant recouru à la pilule abortive Mifegymiso au lieu d'une chirurgie). Il a avisé le gouvernement que l'inclusion de Mifegymiso dans les formulaires des hôpitaux et les régimes d'assurance-médicaments améliorerait considérablement l'accès au médicament. Il l'a avisé également d'éliminer les autres obstacles éventuels à l'avortement médical en permettant, notamment, l'accès rapide à une échographie et en établissant un code unique que les médecins utiliseront pour facturer les services d'avortement médical à l'Assurance-maladie. Le Conseil a continué de recommander l'accès accru à l'avortement chirurgical et le financement public des avortements effectués en dehors du milieu hospitalier.

La réforme électorale et les femmes en politique

Le Conseil a participé aux travaux de la Commission sur la réforme électorale en soumettant un mémoire et en présentant ses recommandations. Il a recommandé de remplacer le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour par le mode de scrutin proportionnel mixte afin de modifier la façon dont les députés sont élus et d'intégrer des incitatifs fondés sur le genre dans le processus de financement public à l'intention des partis.

Donnant suite à l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre diverses recommandations du rapport final de la Commission, le Conseil :

- a favorablement accueilli l'annonce du gouvernement concernant l'introduction d'une incitation financière fondée sur le genre pour les partis;

- a réitéré l'importance de la représentation proportionnelle;
- a recommandé que le cours ou module d'éducation civique qui sera intégré dans le système d'écoles publiques aborde les obstacles institutionnels et comportementaux qui limitent la participation en politique des femmes et d'autres groupes qui ont toujours été exclus du processus décisionnel;
- a recommandé que la mise à jour annuelle sur l'état de la démocratie au Nouveau-Brunswick englobe des points de repère fondés sur le genre, tels que ceux qui sont recommandés par la Commission;
- a recommandé d'élaborer et d'examiner l'ébauche du code de conduite des députés au moyen d'une analyse comparative selon le genre.

Le Conseil a attiré l'attention sur le mouvement grandissant visant à accroître la participation politique des femmes, notamment l'initiative *Héritières du suffrage* d'À voix égales et le groupe *Femmes pour 50 % 2018*. Le Conseil est membre du groupe de travail *Femmes pour 50 % 2018*.

Services de garderie

Le Conseil a donné suite au rapport final de la Commission d'étude sur les services de garde en appuyant bon nombre de ses recommandations, notamment son appel à reconnaître les services de garde comme une infrastructure et à passer des services actuels à un système soutenu par des investissements publics accrus.

Le Conseil a soumis un mémoire au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en réponse à une invitation à fournir des commentaires sur les modifications possibles au Programme d'assistance pour les services de garderie. Il a conseillé le Ministère d'examiner l'impact des taux de subvention et des seuils de revenu actuels, d'augmenter l'accès au programme des personnes à la recherche d'un emploi ou ayant récemment obtenu leur diplôme d'études secondaires et de mieux faire connaître le programme et améliorer le processus de demande. Dans le mémoire, il encourageait également le Ministère à consulter les intervenants avant de mettre tout changement en œuvre et de tenir compte des commentaires que la Commission d'étude sur les services de garde a recueillis auprès des parents et des enfants.

Plan pour les familles

Le Conseil a publié une réponse fondée sur le genre au document-cadre du *Plan du Nouveau-Brunswick pour les familles*. La réponse avait pour objectif d'appuyer les consultations sur le document-cadre en fournissant aux intervenants et aux citoyens un point de vue explicitement fondé sur le genre. Le Conseil a de plus participé aux consultations sur le document-cadre. Il a attiré l'attention sur le fait que le document-cadre dépend fortement de la prestation de soins pour maintenir ou améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickois et que ce travail est souvent précaire et effectué en grande partie par des femmes sous-rémunérées. Le Conseil recommande que le document-cadre évolue et aborde cette réalité de manière à faire avancer la question d'égalité des femmes et non de la faire régresser.

Violence

À la suite d'une enquête de 20 mois du *Globe and Mail* sur le pourcentage d'agressions sexuelles que les agents responsables de l'application de la loi jugent non fondées, le Conseil a exhorté le gouvernement à prendre des mesures immédiates afin d'améliorer les réponses des institutions face à la violence sexuelle dans la province. Cette enquête a déterminé que 32 % de toutes les agressions sexuelles signalées au Nouveau-Brunswick sont jugées non fondées par les services d'agents responsables de l'application de la loi. Ce taux est le plus élevé du pays et est presque le double du taux national, qui s'élève à 19 %. Le Conseil a recommandé que le gouvernement établisse un plan avec les intervenants institutionnels et communautaires en vue de relever les défis auxquels les personnes ayant survécu à la violence sexuelle font face non seulement lors du signalement, mais aussi dans leurs rapports avec le système de justice. Le Conseil a recommandé que le plan comprenne des mesures concrètes, un calendrier de mise en œuvre et un cadre de responsabilisation. Voici certaines des mesures souhaitées par le Conseil :

- Un examen approfondi des procédures d'agents responsables de l'application de la loi concernant les signalements de violence sexuelle.
- De la formation en tenant compte des traumatismes aux intervenants des services d'agents responsables de l'application de la loi et du système de justice qui œuvrent auprès de personnes ayant survécu à la violence sexuelle.
- La mise en œuvre d'un processus d'examen de cas faisant appel aux organismes communautaires possédant des connaissances spécialisées et offrant des services directs aux victimes de violence sexuelle.

- Des conseils juridiques gratuits offerts aux personnes ayant survécu à la violence sexuelle, y compris celles qui ne l'a pas signalé.
- Un plan prévoyant la fourniture des ressources et d'un soutien aux mesures ci-dessus.

Le Conseil a appuyé le dépôt de la *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* à l'Assemblée législative. La loi intégrerait les ordonnances d'intervention d'urgence dans les systèmes de justice et de sécurité publique du Nouveau-Brunswick afin de donner accès à des recours civils temporaires dans les situations de violence entre partenaires intimes. Ces ordonnances offriraient des recours à court terme aux requérants, notamment l'occupation exclusive du domicile, la possession temporaire des biens personnels (y compris les animaux familiers), la garde des enfants, etc. Les ordonnances pourraient empêcher les intimés d'annuler les services publics ou de vendre la résidence, de posséder des armes à feu, de communiquer avec les requérants, etc. Le Conseil a présenté des commentaires détaillés sur la loi aux députés de l'Assemblée législative afin d'assurer l'accessibilité et l'efficacité des dispositions législatives.

Droits de la personne

Le Conseil a favorablement accueilli le projet de loi visant à actualiser la *Loi sur les droits de la personne* de la province en ajoutant l'identité ou l'expression de genre ainsi que la situation de famille à la liste des motifs de distinction illicites et en modernisant le libellé sur les incapacités. Il était heureux que les modifications ne prévoient pas une définition rigide de la famille et laissent plutôt le concept ouvert à l'interprétation, conformément à la jurisprudence récente.

Emploi

Le Conseil a appuyé les modifications apportées à la *Loi sur les normes d'emploi* pour abroger l'exemption accordée aux employeurs de travailleurs domestiques et d'autres personnes travaillant dans une résidence privée. Il a aussi fait des conseils afin de modifier de façon appropriée la définition du terme « salarié » dans la loi, d'introduire la définition de « travailleur domestique » et de définir les heures de travail ainsi que les normes minimales applicables à l'hébergement fourni par l'employeur. Le Conseil a aussi recommandé que les modifications soient exécutées de façon à garantir que les travailleurs domestiques participant au Programme des travailleurs étrangers temporaires (y compris ceux qui participent au Programme de fournisseurs de soins à domicile) soient visés par la loi actualisée.

Finances

État des dépenses par poste budgétaire par exercice terminé le 31 mars 2017		
	Budget (\$)	Actual (\$)
Frais de personnel	262 800	163 600
Autres services	148 500	102 100
Fournitures et approvisionnements	5 500	3 700
Biens et matériel	4 200	14 000
Contributions et subventions	–	–
TOTAL	421 000	283 400